# COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

# RAPPORT N° V-4 24SGADB0081

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 17

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2024

<u>Date d'affichage</u>: 8 novembre 2024

# **OBJET:**

Etude stratégique d'habitat et de peuplement à l'échelle intercommunale -Autorisation de signature d'un marché à procédure adaptée

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

#### Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 7

n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 07 novembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopôle hub&go (Salle d'exposition) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, président.

### **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

#### **VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD -

#### **CONSEILLERS DELEGUES**

#### **ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:**

M. Roger BURTIN

M. CASSIER (pouvoir à M. PIGEAU)

Mme FALLOURD (pouvoir à Mme COUILLEROT)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. GOMET (pouvoir à M. LACOUR)

M. LAGRANGE (pouvoir à M. MEUNIER)

Mme PICARD (pouvoir à M. LUARD)

M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

# **SECRETAIRE DE SEANCE:**

M. Georges LACOUR



### Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 02 octobre 2024, devenue exécutoire à compter du 03 octobre 2024, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1°du Code de la commande publique relatifs à la passation de procédure adaptée ouverte,

## Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est compétente en matière d'habitat. A ce titre, elle a lancé une étude stratégique habitat et de peuplement à l'échelle intercommunale.

L'objectif de cette étude est de définir la stratégie en matière d'habitat et de peuplement sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, en lien avec ses partenaires, notamment les communes compétentes en matière de logement. Cette étude permettra à la fois de se mettre en conformité avec des obligations réglementaires, notamment la réforme sur l'attribution des logements locatifs sociaux, de proposer de renforcer les outils et dispositifs de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en faveur de l'attractivité résidentielle, et aussi d'orienter les dispositifs des partenaires de l'habitat sur des objectifs partagés à l'échelle du territoire. Par sa dimension prospective, stratégique et opérationnelle, elle pourra aussi constituer un point d'appui pour la construction du volet habitat du prochain plan de mandat.

Une mise en concurrence a donc été lancée le 2 septembre 2024 pour la passation d'un marché d'étude stratégique habitat et de peuplement sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Le marché est réparti en 4 volets :

Volet A: Habitat public Volet B: Habitat privé Volet C: Volet transversal

Volet D : Evaluation du programme local de l'habitat (PLH) à mi-parcours et production de bilans annuels

2025, 2026

L'estimation totale du marché s'élève à 170 000 € H.T. Le marché sera conclu pour une période de 36 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la mission. Cette mission ne devra quant à elle pas excéder 12 mois, sauf le volet D dont l'évaluation ne devra pas excéder 6 mois et pour lequel un bilan annuel est ensuite attendu jusqu'à fin 2026.

Au terme de la mise en concurrence, l'offre du groupement conjoint Guy Taïeb Conseil / Foncéo-Citéliance / Urbanis a été jugée économiquement la plus avantageuse pour un montant de 190 324,99 € HT.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** 

- -D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec le groupement conjoint Guy Taïeb Conseil / Foncéo-Citéliance / Urbanis, situé à 55 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS pour un montant de 190 324,99 € HT soit 228 389,99 € TTC.
  - -D'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet et inscrits au budget communautaire.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 8 novembre 2024 et publié, affiché ou notifié le 8 novembre 2024 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD